

Appel à Initiatives Associatives 2025

« Lyon 2030 : 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et le climat »

Le climat à Lyon a déjà changé, impactant le quotidien des Lyonnais-es, en particulier les personnes les plus fragiles. Les scénarii climatiques à horizon 2050 et 2080 appliqués à notre ville prévoient que le climat de Lyon ressemblera à celui du nord de l'Afrique, avec un renforcement des canicules, de la sécheresse des sols, et potentiellement des épisodes météorologiques extrêmes.

Afin de relever ce défi climatique, la Ville s'est fixé en 2022 d'atteindre la neutralité climatique pour son territoire, incluant les émissions de gaz à effet de serre importées, notamment par les achats de biens et de services, à l'horizon 2030, ce qui constitue l'objectif le plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les collectivités d'Europe. Cet engagement fort a été reconnu par la Commission européenne qui a sélectionné la municipalité dans son programme phare « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes » aux côtés de 8 autres collectivités françaises le 28 avril 2022.

L'atteinte de la neutralité climatique repose sur la mobilisation accrue de la municipalité mais nécessite aussi une implication renforcée de l'ensemble des acteurs du territoire - des tissus économique, éducatif, social, culturel, sportif de la ville, des instances représentant les quartiers, des acteurs publics – et plus largement des citoyens. La démarche « Lyon 2030 : inspirons le changement » lancée par la municipalité en 2022 répond à ces enjeux de mettre en mouvement la ville et les acteurs engagés en expérimentant de nouveaux modes de gouvernance et d'engagements sur le climat et la transition écologique.

Cette démarche a ainsi à cœur de soutenir les initiatives portées par les jeunes, celles et ceux qui auront 30 ans en 2030. Plus de 104 000 Lyonnaises et Lyonnais ont aujourd'hui entre 16 et 25 ans.

C'est dans ce contexte que la Ville de Lyon souhaite soutenir et accompagner les structures qui souhaitent s'engager dans la transition écologique et pour la résilience du territoire lyonnais face au changement climatique en intégrant dans leurs équipes des jeunes dans le cadre de stages gratifiés ou du volontariat en service civique.

La Ville a mis en œuvre depuis 2023 et renouvelle en 2025 l'appel à initiatives associatives « Lyon 2030 : 1 jeune dans ma structure pour la transition écologique et le climat ».

Cet appel à initiative s'adresse aux organisations à but non lucratif (Associations, structures de l'Economie Sociale et Solidaire...), dont le budget annuel est inférieur à 4,5 M€, dont le siège social et/ou l'action se situe sur le territoire lyonnais, et qui souhaitent améliorer la prise en compte, ou contribuer au sein de leur organisation, ou sur tout ou partie du territoire lyonnais à la transition écologique, et à la résilience au dérèglement climatique.

Dans cette perspective, la Ville contribuera à la prise en charge significative du coût ou du reste à charge des jeunes, en convention de stage gratifié, ou volontaires du service civique pour des missions intégralement (ou très majoritairement) orientées sur la transition écologique et la résilience de la ville au changement climatique.

Les missions, d'intérêt général, pourront relever de la sensibilisation, la réflexion, la veille et la mise en œuvre d'actions au sein de la structure, et/ou sur le territoire lyonnais, et/ou en lien avec d'autres structures du territoire lyonnais.

Les stages comme les services civiques ne se substituent pas à un emploi dans la structure. Ils contribuent au parcours de découverte des milieux professionnels, à l'insertion sociale et professionnelle, au développement des jeunes, tout en apportant une plus-value sur les domaines de transition à la structure d'accueil. La structure devra démontrer sa capacité à encadrer et accompagner les jeunes accueilli-es.

Cela concerne les jeunes de moins de 30 ans :

- stagiaires étudiants, ou élèves du second degré et de l'enseignement agricole, rentrant dans le cadre de la gratification minimale obligatoire,
- volontaires en service civique pour les associations agréées par l'agence du service civique, au niveau national ou par ses délégués territoriaux.

Le soutien de la Ville de Lyon, dans le respect de l'enveloppe financière disponible, sera pour chacune des structures répondant à l'appel à initiative au maximum de :

- l'équivalent de 30 mois de service civique, répartis éventuellement entre plusieurs volontaires, à 100 € par volontaire et par mois, soit 3 000 € maximum par structure,

ou

- l'équivalent de 12 mois de stage gratifié, répartis éventuellement entre plusieurs stagiaires, à 250 € par stagiaire et par mois, soit 3 000 € maximum.

Le soutien financier de la Ville de Lyon se fera sous la forme du versement d'une subvention. Les montants indiqués ne correspondent pas à des forfaits, mais sont des indications sur les maxima du soutien financier par structure.

Le soutien de la Ville de Lyon concerne des stages ou des services civiques en cours à la date de dépôt de la demande d'aide ou démarrant avant le 31 décembre 2025.

Les structures qui déposeront une demande d'aide devront transmettre une copie des conventions pour les stages ou services civiques en cours, les dates et durées prévisionnelles et le descriptif des missions des stages ou de volontariat en service civique, pour ceux à venir et débutant avant le 31 décembre 2025.

L'orientation intégrale ou très majoritaire des missions de volontariat ou des objectifs des stages en faveur de la transition écologique, pour le climat, et pour la résilience du territoire de Lyon sera un élément déterminant de recevabilité des demandes. La création de nouvelles missions au sein des structures sera privilégiée par rapport à la poursuite de missions déjà existantes.

La Ville de Lyon s'assurera auprès des Services Départementaux du Rhône à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports de la conformité des missions de volontariat déposées par les structures dans le cadre de cet appel à initiative avec les missions de volontariat qui ont fait l'objet d'un agrément.

Les structures qui bénéficieront de l'aide dans le cadre de l'appel à initiative devront rendre disponibles les jeunes au maximum 2 journées au cours du stage ou du volontariat pour des séances collectives proposées et animées par la Ville de Lyon.

Les structures qui bénéficieront de l'aide de l'appel à initiative devront transmettre un bilan de leur action, en particulier un bilan de stage ou de volontariat, ainsi qu'un compte rendu financier.

Elles informeront les jeunes retenu-es du soutien de la ville de Lyon dans le cadre du stage ou du volontariat et mentionneront le soutien de la ville de Lyon dans les documents de communication relevant du stage ou du volontariat.

Si les structures soutenues financièrement ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, mettre en place tout ou partie des stages ou du volontariat tel que prévu, la Ville de Lyon demandera le remboursement de tout ou partie des sommes versées.

La Ville de Lyon n'assurera pas de diffusion d'offres de stages ou de volontariat en service civique. La recherche de jeunes candidat-es reste de la responsabilité des structures qui répondront à l'appel à initiative.

Les demandes sont à déposer sur la plateforme d'aides de la Ville de Lyon, rubrique « subventions affectées », thématique « développement territorial », sous thématique « jeunesse », jusqu'au dimanche 20 avril 2025.

Le titre du projet déposé sur la plateforme devra intégrer la mention « 1 jeune dans ma structure pour le climat ».

Les dossiers seront instruits techniquement par la Mission Jeunesses de la Direction du Développement Territorial et la Mission Transition Ecologique de la Ville de Lyon, dans la perspective d'une présentation des demandes retenues au Conseil municipal du 26 juin 2025.

Pour toute information : marc.villarubias@mairie-lyon.fr Mission Lyon Jeunesses ! ou lyon2030@mairie-lyon.fr Mission Transition Ecologique